

DECISION N° 2023 – 456

OBJET : Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle dans les cinémas d'Est Ensemble – L'Infraviolet et Cinémas 93

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5219-1, L5219-2 et L5219-5 déterminant les compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercice des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 décembre 2015 ;

Vu le décret n° 2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Romainville ;

Vu la délibération n°2021-09-28-3 du Conseil de territoire du 28 septembre 2021 (R.D. du 4 octobre 2021) portant délégation de compétence au Président pour prendre des décisions dans des domaines limitativement énumérés parmi lesquels figurent la préparation, la passation, l'exécution, et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ;

Vu l'arrêté n°2018-0827 du 11 avril 2018 fixant les statuts de l'Etablissement public territorial Est Ensemble ;

Vu la compétence de plein droit des EPT en matière de construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt territorial ;

Vu la délibération 2011_12_13_27 du Conseil communautaire du 13 décembre 2011 modifiée qui dans son article 8 déclare d'intérêt communautaire les équipements culturels existants et en cours de réalisation, parmi lesquels figurent les cinémas l'Ecran Nomade à Bobigny, le Malraux à Bondy, le Méliès à Montreuil, le Ciné 104 à Pantin et le Trianon à Romainville-Noisy le Sec ;

Vu le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec le producteur L'Infraviolet, et le co-organisateur Cinémas 93, pour l'organisation de douze représentations du ciné-danse « Des ronds et des bulles », entre le 8 avril et le 8 juin 2023 dans les cinémas d'Est Ensemble ;

Considérant l'intérêt d'Est Ensemble de favoriser les interventions artistiques sur le territoire communautaire ;

DECIDE

Article 1^{er} : d'approuver le contrat avec L'Infraviolet – Chez Mme La présidente Fanny F. Gay, 71 avenue Jean Jaurès - 51100 Reims, et Cinémas 93 – 87 bis rue de Paris – 93100 Montreuil, pour une somme de 2 310,00 € TTC (deux mille trois cent dix euros toutes taxes comprises) à verser au co-organisateur.

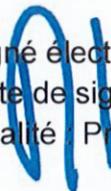
Article 2 : La dépense sera imputée au budget principal de l'année correspondante, chapitre 011.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis ;
- Madame la Trésorière ;

Par ailleurs notification en est faite à L'Infraviolet et à Cinémas 93.

Fait à Romainville, le 12 juin 2023

Signé électroniquement par  Patrice BESSAC

Date de signature : 20/06/2023

Qualité : Président d'Est Ensemble

